

Burundi : les biens culturels détruits en période de conflit armé sont "immenses"

@rib News, 20/05/2016 â€“ Source Xinhua Les biens culturels détruits en période de conflit armé sont "immenses", a indiqué vendredi Nicodème Nyandwi, expert archviste au ministère burundais en charge de la culture. "De nombreuses destructions ont déjà eu lieu. Très souvent, on ne s'en rend pas compte, ou alors on ne donne pas l'importance qu'il faut aux dégâts causés.", a-t-il déclaré au cours d'une interview accordée à Xinhua en marge d'un atelier pour le renforcement des capacités sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, organisé sous l'égide de la Maison de l'UNESCO pour la culture de la paix au Burundi.

"L'un des cas exemplatifs de l'ampleur du mal, est relatif aux dégradations subies par le Musée vivant de Bujumbura à la suite de l'occupation des lieux par les déplacés de la zone urbaine de Musaga fuyant les combats des belligérants armés au cours des 15 ans de la dernière guerre civile (1993-2008)", a-t-il précisé. Car, a-t-il expliqué, ce musée a tellement été affecté si bien qu'on a relevé par ici par là, des objets ethnographiques qui ont servi de bois de chauffage pour les sinistrés d'alors. Les dégradations subies également par le monument national du héros de l'indépendance nationale (Louis Rwagasore) en province de Gitega (centre du Burundi), le palais du "1er Novembre" pris pour cible dans la nuit du 20 au 21 octobre 1993 à l'occasion du coup d'Etat sanglant contre l'ancien chef d'Etat burundais Melchior Ndadaye, ainsi que par les aires "protégées" des forêts naturelles de Rukoko et de Kibira, sont d'autres cas illustratifs des dégâts causés aux biens culturels au Burundi du fait des conflits armés, a-t-il relaté. "Des archives et des documents administratifs qui participent à perpétuer la mémoire, sont partis en fumée ; et ce, de manière subite, lors des conflits armés au Burundi, qu'ils soient lointains ou récents. Car, au cours des crises récurrentes, les belligérants ont brûlé des archives de certaines communes, et de quelques établissements scolaires ou des hôpitaux, et ont ainsi participé ipso facto à la destruction d'une partie de l'histoire burundaise", a-t-il déploré. Pour remédier à cette situation, l'expert Nyandwi a recommandé aux autorités burundaises en charge de la réhabilitation culturelle, de donner un coup d'accélérateur au processus de ratification de la Convention de l'UNESCO pour la protection des biens culturels, adoptée à La Haye (Hollande) en 1954. Cette convention adoptée au lendemain de la fin de la 2^e guerre mondiale de 1945 et aujourd'hui déjà ratifiée par 126 Etats, est un outil de mobilisation mondiale pour la protection des biens culturels. La ratification de la Convention par le Burundi, a-t-il fait remarquer, serait avantageuse par le pays, en ce sens qu'il ouvrirait de nouveaux horizons rendant possible l'introduction des requêtes d'assistance internationale notamment en direction de l'UNESCO, pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé. De la sorte, a-t-il insisté, les belligérants armés, que ce soient des éléments des forces armées régulières ou ceux relevant des groupes rebelles, seraient sensibilisés et mobilisés en cas d'hostilités armées, pour la protection des biens culturels comme des monuments ou des sites historiques protégés, parfois inscrits au patrimoine mondial de l'humanité.